

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 9 mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

CONTRATS DU GOUVERNEMENT

Mr. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

M. Legacy

L'hon. M. Steeves

MÉDECINS

M. McKee

L'hon. M. Holder

M. McKee

L'hon. M. Holder

M. McKee

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉCOLES

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M^{me} Landry

L'hon. M. Hogan

M. Coon

L'hon. M. Hogan

M. Coon

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

PERSONNEL INFIRMIER

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

Questions orales

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui pour poser des questions au gouvernement au nom des résidents de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore ainsi que des gens du Nouveau-Brunswick des quatre coins de la province qui perdent confiance dans leur gouvernement alors qu'ils sont sur des listes d'attente pour des soins primaires depuis des semaines, des mois, des années — de nombreuses années. Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont clairement indiqué — à moi et à tous les membres de mon équipe — que la principale chose qui les gardait réveillés la nuit était leur santé, celle de leurs proches et leur accès à des soins.

[Original]

Je parle de personnes comme Marilyne, de Tilley Road, qui souffre d'une maladie chronique et qui attend pour un médecin depuis trois ans.

[Traduction]

Ou il y a des gens comme Heidi, qui nous a écrit en disant qu'elle n'avait jamais été autant effrayée ou frustrée de sa vie.

Le premier ministre donnerait-il une mise à jour aux gens du Nouveau-Brunswick? Combien de personnes du Nouveau-Brunswick figurent actuellement sur la liste d'attente d'Accès Patient NB? Merci.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est un réel honneur pour moi de répondre à la première question de la nouvelle chef du Parti libéral. J'ai aimé débattre avec les chefs du passé, et j'ai hâte de débattre avec la chef du présent.

Je tiens à offrir mes félicitations à la députée de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, au député de Dieppe et au député de Restigouche-Chaleur. Il est toujours agréable d'accueillir de nouveaux parlementaires sur le parquet de l'Assemblée législative. Au fil des ans, j'ai rencontré de nombreux excellents parlementaires qui sont devenus ministres et de nombreux ministres qui ont grimpé les échelons du Cabinet. Certains d'entre eux sont dans les tribunes aujourd'hui. Je vous souhaite aussi la bienvenue.

Monsieur le président, en ce qui concerne la liste d'attente, c'est certainement un aspect que nous ne perdons pas de vue de ce côté-ci de la Chambre. Nous travaillons très, très fort pour réduire le nombre de personnes en attente d'un fournisseur de soins de santé primaire. En fait, je peux vous dire très clairement que cela a été...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Laissez-moi aider le député d'en face. En 2021, le gouvernement Higgs a lancé un plan de santé assorti d'objectifs et d'échéanciers, et nous en sommes reconnaissants.

[Original]

La première partie du plan comprend cinq objectifs visant à améliorer l'accès aux soins.

[Traduction]

Chacun des cinq objectifs a été raté, et d'après le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, de nouvelles dates ont été fixées. La chose dont se soucient le plus les gens du Nouveau-Brunswick, c'est votre engagement à éliminer la liste d'attente, ce que vous avez dit que vous feriez vers le milieu de l'année dernière. Le nouvel objectif d'élimination de la liste d'attente a été fixé pour la fin du mois prochain.

[Original]

En janvier dernier, selon le ministre, 60 000 personnes du Nouveau-Brunswick attendaient toujours sur la liste.

[Traduction]

À des fins de reddition de comptes, pour laquelle je sais que cette Chambre existe et dont le député d'en face parle souvent, le député confirmerait-il que le gouvernement atteindra cet objectif d'ici à la fin de juin et donnera accès à des soins de santé primaire aux 60 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui sont sur la liste?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, c'est une excellente façon pour la chef de l'opposition de commencer, et je vais l'aider aussi. Dire que la liste d'attente provinciale pour un médecin ou une infirmière praticienne... Il s'agissait d'environ 74 000 personnes. Ce n'est pas tout à fait fini, mais je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le nombre de personnes sur la liste est passé à 47 000 personnes.

Bon, comme vous pouvez le voir, il y a une différence entre le nombre que la députée du côté de l'opposition a dit et le nombre que j'ai dit sur le parquet de la Chambre. La dernière fois, avec le dernier chef par intérim, je devais constamment maintenir l'opposition sur la bonne voie, veiller à ce que l'opposition rende des comptes et m'assurer que les faits énoncés par les députés du côté de l'opposition étaient corrects lorsqu'ils prenaient la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

parole. Donc, j'aimerais dire aujourd'hui, Monsieur le président, que le nombre n'est pas 60 000 — ce nombre a diminué et est maintenant de 47 000.

Nous n'allons pas installer une bannière disant « mission accomplie ». Nous allons continuer à travailler jour après jour afin de réduire ce nombre et de veiller à ce que les gens aient accès à des soins de santé primaires ici...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Les gens du Nouveau-Brunswick se soucient effectivement le plus de la santé de leurs proches, mais ils se soucient aussi de reddition de comptes, de transparence et de leadership en matière de gouvernance. Merci pour le nombre de 47 000 personnes. C'est bien trop de gens qui attendent encore des soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick. Il y a un an, le premier ministre a parlé de choc et de stupeur, qui je crois est un terme militaire des É.-U., lorsqu'il a congédié le directeur général d'Horizon et les deux conseils des régies de la santé et qu'il a pris la responsabilité de l'amélioration du système de santé. Or, 19 mois sont passés, et tous les objectifs ont été ratés. Alors qui devons-nous tenir responsable du manque de résultats?

[Original]

En mars dernier, nous avons appris que la structure fiduciaire temporaire serait remplacée par une nouvelle structure de gouvernance dans les semaines à venir. C'est essentiel pour les gens du Nouveau-Brunswick que notre système de santé soit gouverné d'une manière transparente et responsable. Le ministre peut-il confirmer la date à laquelle le nouveau modèle de gouvernance sera mis en place, s'il vous plaît?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Oui, c'est facile de répondre à cette question, Monsieur le président. Aujourd'hui, je vais déposer un projet de loi à ce sujet.

[Traduction]

Donc, restez à l'affût.

CONTRATS DU GOUVERNEMENT

Mr. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au ministre des Finances et du Conseil du Trésor. Nous avons appris au cours des dernières semaines que le ministre, sans demande de propositions, avait accordé à Croix Bleue Medavie un contrat de 30 millions de dollars sur une période de 10 ans, malgré d'intenses discussions avec le vérificateur général et d'autres parties. Le ministre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

expliquerait-il pourquoi il y a eu un changement soudain quant à la stratégie et aux décisions?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député de la question. Je suppose que nous n'obtenons pas de prix si nous arrivons deuxièmes. Non, non, en tout cas.

Oui, nous avons signé un contrat le 25 avril de cette année. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a signé un nouveau contrat de 10 ans avec Croix Bleue Medavie pour l'administration des régimes de soins de santé, de soins dentaires et de voyage. Croix Bleue Medavie est une tradition fière et durable au Nouveau-Brunswick, et l'entreprise a pris soin d'un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick au fil des ans. Elle a pris soin de gens du Nouveau-Brunswick qui n'avaient pas à s'inquiéter de leurs régimes d'assurance parce qu'ils savaient que d'autres compatriotes du Nouveau-Brunswick s'occuperaient d'eux. Donc, nous ne nous excuserons pas, mais pas du tout.

Le contrat entre en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. Il porte uniquement sur les services administratifs, donc les coûts se rapportent à un pourcentage des réclamations. C'est de cette façon que nous calculons les coûts. Nous sommes en fait heureux d'accorder le contrat à Croix Bleue Medavie et de la remercier pour son travail acharné au fil des ans pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Eh bien, merci, Monsieur le président. Je suis certain que Medavie sera très heureuse de la publicité que le ministre lui a faite, mais ce n'était pas vraiment la question. Si vous consultez le rapport du vérificateur général — à des fins de référence, c'est à la page 121, au paragraphe 3.55 du volume I de 2022 — il y a eu une discussion approfondie sur le fait que votre ministère avait dit qu'il lui fallait deux ans pour établir le processus entourant la demande de propositions. Il a même été mentionné que des ressources pourraient y être consacrées. Alors pourquoi y a-t-il eu un revirement? Pourquoi maintenant, après avoir mis en oeuvre le processus? Cela avait été noté en 2017. Cela fait presque six ans, et maintenant, après tous les efforts déployés et toutes les ressources qui ont été consacrées, pourquoi le revirement? Il est évident que cela ne vient pas de votre équipe ; alors d'où provient la décision?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question. Le contrat n'a pas été attribué au moyen d'une demande de propositions, absolument, mais vous savez quoi? Nous sommes heureux d'appuyer une compagnie du Nouveau-Brunswick, une fière compagnie oeuvrant à partir de Moncton. Au titre de l'examen, la décision a été prise de négocier avec le fournisseur actuel du Nouveau-Brunswick, soit Croix Bleue Medavie, afin

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de réaliser des économies sur les coûts administratifs et d'atteindre la viabilité financière. C'est ce que nous avons fait. Nous avons maintenu une viabilité financière — c'est difficile à prononcer, n'est-ce pas? —, et nous avons aussi réalisé des économies quant aux coûts administratifs. Nous avons accompli tout cela grâce à une compagnie qui est établie au Nouveau-Brunswick. Savez-vous quoi? De fiers travailleurs du Nouveau-Brunswick prennent soin de nous ici au Nouveau-Brunswick. Merci, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Eh bien, Monsieur le président, au moins le ministre a suivi la voie et a répondu les mêmes choses que son ministère lui avait indiquées — des économies quant aux coûts administratifs.

Or, j'aimerais savoir ceci de la part du ministre. Le processus de demande de propositions est mis en place à des fins de diligence raisonnable. Donc, si nous pouvons épargner des coûts administratifs pour toutes sortes de demandes de propositions, prônez-vous maintenant que nous devrions nous éloigner de ce genre de processus? Est-ce cela qui risque de se passer? Selon votre bon vouloir, nous choisirons en fonction de quoi? Si elles sont de bonnes compagnies du Nouveau-Brunswick, elles devraient pouvoir soumissionner. Elles sont concurrentielles. Pourquoi le ministre s'éloigne-t-il de ce processus? Il s'agit de reddition de comptes. Pourquoi le ministre n'y tient-il pas?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Dois-je comprendre que le député du Parti libéral dit que nous ne devrions pas défendre les gens du Nouveau-Brunswick? Dois-je comprendre qu'une fière compagnie du Nouveau-Brunswick ne devrait pas être défendue? Dois-je comprendre que les gens du Nouveau-Brunswick devraient être laissés à eux-mêmes? Bonne chance à vous. Nous n'allons pas vous défendre car, apparemment, c'est ce que veut le Parti libéral. Le Parti libéral veut que nous ne défendions pas les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous avons pris leur défense. Il y a un nouveau contrat en place. Il est destiné aux gens du Nouveau-Brunswick et administré par des gens du Nouveau-Brunswick, et nous sommes fiers d'avoir conclu ce contrat avec Croix Bleue Medavie. Savez-vous quoi? Nous sommes fiers de l'avoir mené à bien avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

MÉDECINS

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Selon un reportage, une médecin iranienne, une obstétricienne et gynécologue, demande à la province de rendre plus facile la pratique dans la province par des médecins formés à l'étranger. Il a été signalé que cette médecin a aidé 5 000 femmes à accoucher et a pratiqué plus de 1 000 interventions chirurgicales, notamment des hystérectomies et des ablations de kyste de l'ovaire. Elle a réussi aux examens oraux et écrits nécessaires pour obtenir son permis du Conseil médical du Canada, et elle a obtenu des titres de compétence pendant 15 années

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'exercice de la profession. Or, la province lui dit qu'elle doit retourner en Iran et y travailler pendant trois mois ou accomplir une résidence de quatre ou cinq ans.

Ce processus est beaucoup trop lourd lorsque nous voulons attirer des médecins de l'étranger. À l'heure actuelle, il y a 116 postes vacants de médecins de famille et 129 postes vacants de spécialistes dans la province. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils avoir l'assurance que le gouvernement prend au sérieux la pénurie de médecins alors qu'il n'a pas encore trouvé comment offrir des postes aux médecins formés à l'étranger?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je partage l'avis du député d'en face. Nous prenons la question très au sérieux et nous avons les mêmes préoccupations. En fait, le ministre de la Santé, la ministre du Développement social et moi avons rencontré ce matin le Collège des médecins et des chirurgiens. Un certain nombre de conversations ont lieu depuis les dernières semaines entre nos ministères respectifs et les ordres professionnels. Nous savons que le processus doit être modernisé.

Je dois souligner que c'est le collège, l'association professionnelle indépendante, qui est l'organe de réglementation. L'année dernière, nous avons adopté des mesures législatives pour nous assurer que toutes les associations professionnelles sont tenues responsables. Au cours du dernier mois, nous avons travaillé avec l'Association des infirmières et infirmiers, et nous avons eu des résultats incroyables. En fait, nous avons eu tous les trois une réunion semblable avec l'Association des infirmières et des infirmiers vers la fin du mois de mars, si je ne m'abuse. À peine quelques jours plus tard, 74 infirmières ont été approuvées. Je crois comprendre que ce nombre est maintenant passé à environ 140 au moment où nous nous parlons.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous devons agir de façon beaucoup plus dynamique. Comme je l'ai dit, il y a 116 postes vacants de médecins de famille et 129 postes vacants de spécialistes. Alors qu'au Nouveau-Brunswick, nous ne faisons rien, d'autres provinces offrent déjà des programmes d'évaluation de préparation à la pratique en tant que voie vers le permis d'exercer pour les médecins de l'étranger ayant déjà terminé leur résidence et ayant pratiqué à l'étranger. C'est une façon de leur éviter de faire une autre résidence de quatre ou cinq ans ou de retourner dans leur pays d'origine ou simplement d'éviter de les perdre. Ils iront dans d'autres provinces.

Terre-Neuve, le Manitoba et la Saskatchewan sont tous des exemples de provinces qui offrent une évaluation de 12 semaines de la pratique clinique. L'achèvement de ce processus est suivi par un retour au travail. Les médecins sont incités à s'établir dans des régions rurales et dans des endroits où ils sont en demande. Si nous n'intervenons pas rapidement au moyen d'un plan dynamique de ce genre, nous allons perdre des médecins, comme cette médecin iranienne. Les médecins retourneront dans leur pays d'origine ou s'établiront dans d'autres provinces. Monsieur le président, pourquoi le Nouveau-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Brunswick est-il à la traîne par rapport à d'autres provinces pour rendre plus facile pour les médecins formés à l'étranger de travailler dans la province?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous faisons notre possible. En fait, nous avons eu une conversation très franche ce matin avec les responsables du collège. Nous avons clairement indiqué que nous nous attendons à des mesures à cet égard. Au bout du compte, nous avons dit au collège que nous fournirions les ressources dont il a besoin afin qu'il puisse moderniser son processus pour que nous puissions attirer des personnes qualifiées provenant de partout dans le monde et pour que nous puissions travailler avec les personnes déjà arrivées afin qu'elles suivent le processus le plus rapidement possible. En même temps, nous nous assurons que nous protégeons le patient et que le processus réglementaire est intact.

Je suis d'accord avec le député d'en face. Nous sommes tous d'accord avec le député d'en face. Beaucoup de travail a été effectué à cet égard. C'est pourquoi nous avons adopté une mesure législative l'année dernière. À notre avis, c'est exactement pourquoi nous avons vu certaines des associations professionnelles intervenir et commencer à travailler avec nous, et nous continuerons de travailler avec elles, Monsieur le président. Nous ne perdons pas de temps, et nous allons continuer d'indiquer clairement que le temps compte et qu'il nous faut agir dès maintenant.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Lors de l'étude des prévisions budgétaires, nous avons appris que le ministère de la Santé n'a même pas de stratégie de recrutement et de maintien en poste. J'en ai demandé une. Au moins, il m'a été dit qu'il n'y en avait pas une écrite et prête à être partagée avec moi. Afin d'attirer et de conserver des travailleurs de la santé qualifiés, qu'ils soient étrangers ou de notre pays, nous avons besoin d'un plan cohérent, mais ce gouvernement travaille de manière fragmentée. Nous avons besoin d'un plan cohérent pour rester compétitifs dans le recrutement et le maintien en poste, sinon nous risquons de perdre du terrain.

En ce qui concerne la reconnaissance des types de compétences chez les travailleurs étrangers, c'est un autre exemple où le gouvernement traîne les pieds. Sans un plan, comment le gouvernement prévoit-il d'attirer et de maintenir des travailleurs étrangers qualifiés dans le secteur de la santé, compte tenu de la pénurie actuelle à laquelle nous sommes confrontés?

Comme je l'ai dit, il s'agit de 116 postes vacants de médecins de famille et de 129 postes de spécialistes. Où est le plan, Monsieur le président? Nous sommes en retard par rapport aux autres provinces, qui agissent de manière beaucoup plus énergique. Je demande au ministre de la Santé de nous montrer son plan.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, prenons seulement un instant et parlons de ce que le gouvernement Gallant et ses conseillers ont fait dans ce dossier — absolument rien.

Je tiens à vous dire ceci : Nous avons un plan dynamique pour le recrutement et le maintien en poste, et je l'ai énoncé clairement ici, sur le parquet de l'Assemblée législative. Nous avons ajouté 29,5 millions de dollars pour le recrutement et le maintien en poste. En fait, il y a déjà eu beaucoup de succès concernant ce dossier. Nous avons créé une division au sein du ministère de la Santé afin de coordonner les efforts des RRS au chapitre du recrutement et du maintien en poste. Nous travaillons aussi avec le secteur des soins de longue durée. D'ailleurs, une des missions dont j'ai déjà parlé lors des prévisions budgétaires... Je ne l'ai pas prise en note, mais j'en ai parlé. Je pensais que c'était suffisant. Il y a 200 personnes — 200 contrats signés — qui s'en viennent ici et qui travailleront au Nouveau-Brunswick. Voilà du succès. Voilà qui fait bouger les choses. Voilà la façon de mener la tâche à bien.

ÉCOLES

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, les écoles sont des endroits sécuritaires pour les enfants, les enseignants et le personnel. La Politique 713 établit les exigences minimales pour les districts scolaires et les écoles publiques afin de créer un milieu scolaire sécuritaire, accueillant, inclusif, et favorable à l'affirmation pour les élèves, leur famille et leurs alliés qui s'identifient ou sont perçus comme LGBTQ+. Après 10 ans de consultations avec les conseils d'éducation de district, les écoles, les parents, les partenaires et les alliés, la Politique 713 avait finalement été signée aux fins de mise en oeuvre en août 2020.

Après seulement deux ans, la politique doit maintenant être révisée par le ministère de l'Éducation. Monsieur le président, le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer les raisons de la révision et les raisons pour lesquelles il croit que la politique est trop large ou pas claire? Pourrait-il donner des exemples précis d'incompréhension concernant sa mise en oeuvre?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la députée d'en face de la question. Je veux rassurer la députée d'en face et tous les enseignants de la province que nous nous assurerons d'avoir des écoles et des milieux de travail sécuritaires, inclusifs et respectueux pour nos enfants et le personnel enseignant et que nous continuerons de respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, le ministre avait à l'origine accepté de financer une séance d'apprentissage destinée aux enseignants



Questions orales

sur la façon de mettre en oeuvre la politique dans leur classe. Puis il a annulé le financement neuf jours avant l'activité. Le ministre expliquerait-il ce qui s'est produit entre le jour où il a accepté de financer l'activité et le jour où il a décidé d'annuler le financement?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Merci encore une fois à la députée d'en face de sa question. À aucun moment n'ai-je vu de lettre au sujet du financement de l'activité. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Le ministre de l'Éducation a dit qu'il y avait des problèmes concernant la Politique 713 de son ministère en ce qui a trait à la création d'un milieu scolaire sécuritaire, accueillant, inclusif, et favorable à l'affirmation pour les élèves qui s'identifient comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQ+. Quels sont exactement les problèmes? Voici son occasion de s'expliquer. Appuie-t-il un environnement sécuritaire, accueillant, inclusif et favorable à l'affirmation pour les étudiantes et étudiants gais, lesbiennes, trans et non binaires tant que personne ne se plaint? Voilà l'enjeu. Le ministre peut-il dire exactement à la Chambre pourquoi la Politique 713 lui pose problème?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci encore, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question. J'ai une longue expérience de création de milieux et d'environnements respectueux, sécuritaires et inclusifs dans les écoles où j'étais l'administrateur. Nous continuerons à faire de même dans les écoles de la province, et nous continuerons à nous assurer que la *Charte des droits* est respectée.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Nous n'avons pas entendu la raison pour laquelle la politique pose problème au ministre, mais nous avons appris hier qu'il révisait la Politique 713, la politique visant à offrir un milieu scolaire propice, sécuritaire et favorable à l'affirmation pour les élèves qui s'identifient comme lesbiennes, gais, trans ou non binaires. Vendredi lors de la réunion du conseil portant sur ladite politique, il était clair que le ministre avait écrit rapidement un énoncé à la fin de la journée pour se distancier des oppositions à la séance de perfectionnement professionnel organisée par les enseignants pour les enseignants. Il a abandonné ces enseignants. Voici son occasion de s'excuser auprès d'eux. Le ministre de l'Éducation s'excusera-t-il auprès des enseignants pour en avoir fait ses boucs émissaires?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Par votre intermédiaire, je m'adresse au député d'en face. J'ai siégé au comité appelé Middle Level Council. J'ai siégé au comité appelé Elementary Council. Ces comités sont l'apanage de la NBTA. Nous avons reçu beaucoup de plaintes concernant une des séances qui avaient largement été publicisées. Tout ce que j'ai fait vendredi, c'était de dire qu'il ne s'agissait pas de notre activité et que, s'il y avait des questions ou des préoccupations, de les adresser à la NBTA.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je n'appuie pas des manifestations non pacifiques. Je n'appuie pas des discours haineux. Je ne comprends pas vraiment pourquoi les manifestants ont été autorisés sur le terrain de l'école. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, j'ai un peu de mal avec les observations formulées par le ministre, selon lesquelles tout ce qu'il a fait, c'était de renvoyer la balle à la FENB, alors qu'il y avait une occasion de faire preuve de leadership et de communiquer aux gens du Nouveau-Brunswick nos valeurs et la mission de la Politique 713 afin de protéger les élèves et les enseignants dans nos écoles. En publiant un communiqué se dégageant de sa responsabilité, le ministre a créé un environnement non sécuritaire pour les élèves dans nos écoles. J'aimerais que le ministre clarifie ce qu'il veut dire par « beaucoup de plaintes » qu'il a reçues. Pourrait-il nous expliquer la nature des plaintes, le nombre précis de plaintes et d'où elles provenaient? Merci.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Par votre entremise, Monsieur le président, je remercie encore la députée d'en face de la question. Je vais continuer à répéter que nous croyons dans des milieux scolaires respectueux, sécuritaires et inclusifs. Nous allons continuer à promouvoir et à garantir cela, et nous allons continuer à veiller au respect de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans toutes nos écoles.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a un certain nombre de gens du Nouveau-Brunswick aujourd'hui — de nombreux — qui ont peur, qui font de l'insomnie et qui vivent des défis au chapitre de la santé mentale compte tenu des actions du gouvernement, tant vendredi en raison du communiqué sorti qu'auparavant en raison de la décision de réviser la Politique 713, contrairement à la pratique habituelle, et de retirer le financement à Pride in Education quatre jours après s'être engagé à offrir du financement et neuf jours avant la tenue de l'activité. Le ministre peut-il s'engager à ce que son gouvernement continue à financer Pride in Education dans l'avenir?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Par votre entreprise, je réponds à la députée d'en face. Encore une fois, je n'ai vu aucune lettre demandant du financement de la part du groupe en question à signer. Je suis certain que, s'il avait présenté une demande de financement, nous aurions examiné la demande, comme nous le faisons avec toutes les autres lettres de financement, nous y aurions donné suite en temps et lieu.

Tandis que je suis debout, toutefois, je veux assurer les gens du Nouveau-Brunswick que leurs enfants sont en sécurité dans les écoles, que nous réclamons une école respectueuse et inclusive pour tous les élèves et que nous continuerons à respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*.



Questions orales

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que si le député d'en face souhaitait faire en sorte que les élèves soient en sécurité dans les écoles, il apporterait son soutien total à la Politique 713. Je suis aussi un peu préoccupée du fait que les demandes de financement peuvent arriver, mais que le ministre n'en soit pas informé. Donc, je me demande ce qui se passe quant à la gestion... Le ministre a mentionné qu'il examinerait la prochaine demande, mais il semble clair qu'elle n'est pas parvenue à son bureau. Le ministre pourrait peut-être nous expliquer le processus que doivent suivre les demandes de financement si Pride in Education veut retenir son attention.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Par votre entremise, Monsieur le président, je réponds à la députée d'en face. Chaque demande de financement qui est envoyée à mon ministère est examinée par différents employés du ministère. Celles qui sont approuvées ou recommandées aux fins d'approbation sont ensuite envoyées à mon bureau pour approbation. Merci.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup, Monsieur le ministre. Nous n'allons pas laisser tomber ce sujet ; nous y reviendrons à l'avenir. Pour le moment, je vais revenir à l'enjeu dont nous entendons le plus parler, soit l'accès au système de soins de santé.

[Traduction]

Je suis reconnaissante au député d'en face de nous avoir dit que 47 000 personnes étaient en ce moment sur la liste d'attente. Je reviens au plan que le gouvernement a mis en place et à l'objectif qui avait été fixé à l'origine puis modifié. L'objectif est maintenant que la liste d'attente soit éliminée d'ici au mois de juin de cette année, dans environ sept semaines. J'espère que le ministre peut clarifier pour nous quelles mesures seront prises pour retirer 47 000 personnes de la liste d'attente au cours des huit prochaines semaines. Merci.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, il ne me dérange pas de tenir l'opposition responsable. Lorsque nous avons un objectif, il s'agit d'un objectif. Ces nombres ne cessent de changer. Je ne sais pas si les parlementaires d'en face sont au courant, mais nous avons connu une augmentation ici au Nouveau-Brunswick d'environ 30 000 personnes. Il s'agit d'un succès qui montre que les gens du Nouveau-Brunswick font bien les choses. Nous faisons bien les choses ici, au Nouveau-Brunswick. Nous attirons les gens, Monsieur le président. Ils choisissent le Nouveau-Brunswick pour y vivre. Nous continuons à travailler jour après jour pour nous assurer que les gens sont mis en contact avec un fournisseur de soins de santé primaires.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je sais que la députée d'en face s'obstine à parler d'échéancier. Vous savez, Monsieur le président, elle doit peut-être examiner le tout avec son caucus et certains de ses nouveaux parlementaires, étant donné que c'est l'échéancier qui a été présenté par Extra-Mural/Ambulance Nouveau-Brunswick. Voilà encore une fois des pratiques exemplaires que nous pouvons examiner et envisager.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Quelques éléments que le ministre a dits m'ont vraiment frappée ; l'un d'entre eux est le fait que les nombres changent constamment. Voilà pourquoi nous posons de telles questions. Les gens du Nouveau-Brunswick sont frustrés car ils ne savent pas quand la liste d'attente disparaîtra. Ils ne savent pas où ils se trouvent sur la liste d'attente. Combien d'autres personnes sont sur la même liste? Quand peuvent-ils s'attendre à avoir accès à des soins primaires? Nous nous obstinons à parler d'échéancier parce que le gouvernement a pris des engagements, qui sont sincères, selon nous, soit qu'il prendra des mesures pour réduire la liste d'attente — des engagements qui n'ont pas été respectés une fois, deux fois. Or, il y a un engagement pour le mois de juin, à une période où les gens du Nouveau-Brunswick ont perdu beaucoup confiance dans notre habileté collective à offrir un bon gouvernement aux gens.

Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de demander que le ministre de la Santé dise aux gens du Nouveau-Brunswick quand la liste d'attente sera éliminée, quelles mesures il prendra pour y remédier et combien de nouveaux fournisseurs de soins de santé primaires seront recrutés dans la province avant l'échéance qu'il a lui-même fixée.

[Original]

Merci beaucoup.

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, merci beaucoup. Encore une fois, je vais aider l'opposition. Les nombres ne cessent de changer parce que la population ne cesse de changer. Les médecins prennent la décision de venir s'établir au Nouveau-Brunswick, alors des patients sont retirés de la liste. Certains médecins prennent leur retraite, et des patients sont alors ajoutés sur la liste. Il s'agit d'un nombre fluide qui ne cesse de changer.

Je sais que la députée d'en face tente de marquer des points, surtout à sa première journée, mais de dire que le gouvernement ne fait pas le travail est loin d'être exact. C'est loin d'être exact. Nous continuons à recruter. Nous avons maintenant recruté plus de médecins que nous en avons perdu. C'est une statistique que le gouvernement Gallant et ses conseillers n'ont pas pu présenter. En fait, Monsieur le président, nous continuerons à travailler pour



Questions orales

nous assurer que les gens ont accès à des soins primaires. Voilà pourquoi nous avons instauré des choses comme eVisitNB pour aider avec des soins épisodiques. Nous avons Lien Santé NB qui fonctionne. Nous voulons que ce soit...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle L) : Merci beaucoup. J'apprécie le fait que le ministre ait suggéré le plan de recrutement du gouvernement. Comme nous le savons et comme l'a mentionné mon collègue, il n'y a pas de plan écrit. Toutefois, il y a un plan et, comme nous le savons, il y a un budget de 29 millions de dollars actuellement pour le recrutement et pour le maintien.

[Traduction]

Je pense que cela a été rendu très clair par les infirmières de la province qu'aucun travail visant le maintien en poste n'était effectué afin de réussir à garder les infirmières dans l'emploi où elles sont désespérément nécessaires. Toute l'attention est portée sur l'aspect de recrutement.

[Original]

Il y a un manque de respect pour le personnel infirmier, qui ne bénéficie pas de mesures incitatives, alors que, autour de nous, des provinces, comme la Nouvelle-Écosse, l'Alberta ou l'Ontario, accueillent et attirent notre personnel infirmier.

[Traduction]

Le ministre peut-il nous rassurer... Alors que l'accent est mis sur le recrutement, quelle portion des 29 millions de dollars sera consacrée au maintien en poste? Comment le gouvernement a-t-il stabilisé l'exode au sein de la profession d'infirmière?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, c'est un honneur de pouvoir répondre aux questions de la nouvelle chef de l'opposition. Vous savez, il y a beaucoup de travail qui est accompli concernant le maintien en poste, et il peut être différent de ce qui se passe dans d'autres parties du pays. Toutefois, je sais que nous avons dit à de nombreuses reprises sur le parquet de la Chambre : Nous avons le plus grand respect pour les infirmières immatriculées de la province, et pas seulement pour les infirmières immatriculées, mais aussi pour les infirmières praticiennes, les médecins, les préposés aux services de soutien à la personne et les concierges — pour tout ce que ces personnes accomplissent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Au sein du ministère et des RRS, il y a des plans portant sur le recrutement et le maintien en poste, et ils sont rédigés. Je sais que la députée d'en face essaie de faire valoir un argument, mais il demeure que le gouvernement continue de travailler jour après jour pour que les gens aient accès à des soins primaires. Nous continuons à le faire, et nous continuons à travailler avec nos parties prenantes, comme l'a mentionné le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Nous avons inclus un certain nombre d'infirmières formées à l'étranger. Il demeure que...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

